

Projet pédagogique  
Centre Animation Jeunesse (CAJ) 2025

-

Commune de Bruay-La-Buissière



## Sommaire

---

I.	PREAMBULE .....	1
A.	QU'EST-CE QU'UN CENTRE ANIMATION JEUNESSE ? .....	1
B.	LE CONSTAT .....	2
1.	<i>La population de la Commune .....</i>	2
2.	<i>Les effectifs des établissements scolaires secondaires .....</i>	2
II.	LE CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE .....	3
A.	LES OBJECTIFS.....	3
1.	<i>Les horaires d'ouverture .....</i>	3
2.	<i>La structure et les équipements.....</i>	4
B.	LES OBJECTIFS.....	5
1.	<i>Les objectifs éducatifs.....</i>	5
2.	<i>Les objectifs pédagogiques .....</i>	6
C.	LA MISE EN ŒUVRE ET LES PROJETS .....	6
D.	LE MODE DE FONCTIONNEMENT.....	7
E.	L'EQUIPE ET MISSIONS DE CHACUN .....	8
1.	<i>Les missions du directeur : .....</i>	9
2.	<i>Les missions de l'animateur : .....</i>	9
F.	LES PARTENAIRES .....	10
1.	<i>Les partenaires locaux : .....</i>	10
2.	<i>Les partenaires extérieurs : .....</i>	11
3.	<i>Les partenaires institutionnels : .....</i>	11
G.	EVALUATION .....	11

## I. PREAMBULE

### A. Qu'est-ce qu'un Centre Animation Jeunesse ?

Le Centre Animation Jeunesse (CAJ) est une structure d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) en direction des jeunes âgés de 12 à 17 ans. Le lieu est ouvert pendant les vacances scolaires et les temps de loisirs en période scolaire (mercredis, vendredis et samedi) en accueil libre, mais également avec des activités et sorties organisées sur les temps d'ouverture.

Cet espace est destiné à favoriser les échanges entre jeunes, être un lieu de socialisation, proposer des activités diverses et variées, mais également être un lieu d'information et de découverte. Les jeunes sont au cœur de ce projet. Les activités et sorties qui seront mises en place répondent aux besoins et aux attentes des jeunes qui seront accueillis.

Le CAJ permettra aux jeunes de se développer à leur rythme avec un environnement et un encadrement adapté à leurs envies et besoins. Le CAJ répond à une demande de la Commune en corrélation avec le Projet Educatif de la Ville ainsi qu'avec le Projet Educatif de Territoire.

Le Centre Animation Jeunesse est géré et mis en place par le Service Scolaire-Jeunesse de la Commune de Bruay-La-Buissière.

## B. Le constat

La Commune de Bruay-La-Buissière a souhaité, organiser et gérer les ACM depuis janvier 2024. Les ACM en direction des enfants, âgés de 3 à 12 ans, ont débuté en Janvier 2024 grâce aux mercredis récréatifs et aux Accueils de Loisirs pendant les vacances scolaires.

### 1. La population de la Commune

Âge	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>10 436</b>	<b>100,0</b>	<b>11 391</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	2 091	20,0	2 059	18,1
15 à 29 ans	2 315	22,2	1 965	17,3
30 à 44 ans	1 885	18,1	2 001	17,6
45 à 59 ans	1 969	18,9	2 075	18,2
60 à 74 ans	1 593	15,3	1 916	16,8
75 à 89 ans	523	5,0	1 160	10,2
90 ans ou plus	59	0,6	213	1,9
0 à 19 ans	2 997	28,7	2 830	24,8
20 à 64 ans	5 904	56,6	6 031	52,9
65 ans ou plus	1 536	14,7	2 530	22,2

Figure 1 : Population de la commune de Bruay-la-Buissière (source : INSEE, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024)

### 2. Les effectifs des établissements scolaires secondaires

Etablissements scolaires	2024-2025
COLLEGE ALBERT CAMUS	392
COLLEGE ROSTAND	490
COLLEGE SIMONE SIGNORET	386
<b>TOTAL COLLEGES</b>	<b>1268</b>
CAMPUS DES METIERS TP	936
LEP MENDES France	503
LYCEE CARNOT	1567
<b>TOTAL LYCEES</b>	<b>3006</b>

Figure 2 : Effectifs par établissements scolaires

Les tableaux ci-dessus, représentent, d'une part la population de la Commune selon des tranches d'âges différentes. D'autre part, les effectifs des établissements scolaires secondaires de la Commune en 2024-2025. Les 0 à 19 ans représentent une part conséquente de la population. Les hommes représentent 28,7% de la population et les femmes représentent 24,8% de la population.

En ce qui concerne les effectifs des collèges et lycées, ceux-ci représentent 4274 élèves inscrits. Ces élèves n'habitent pas spécifiquement sur la Commune de Bruay-La-Buissière, mais peuvent prendre part aux actions que le CAJ va mettre en place. Ces taux attestent qu'un potentiel est présent sur la Commune, afin d'accueillir des jeunes sur les structures de loisirs et que les effectifs sont amenés à évoluer dans le temps.

Un questionnaire est diffusé afin de recueillir les besoins des jeunes. Des rendez-vous sont programmés avec les chefs d'établissements (collèges, lycées), afin d'instaurer un dialogue et de mener un travail pour la continuité éducative.

L'objectif est de faire venir les jeunes sur la structure et de créer un espace pour les jeunes où ils seront les « acteurs ».

## **II. Le centre d'animation jeunesse**

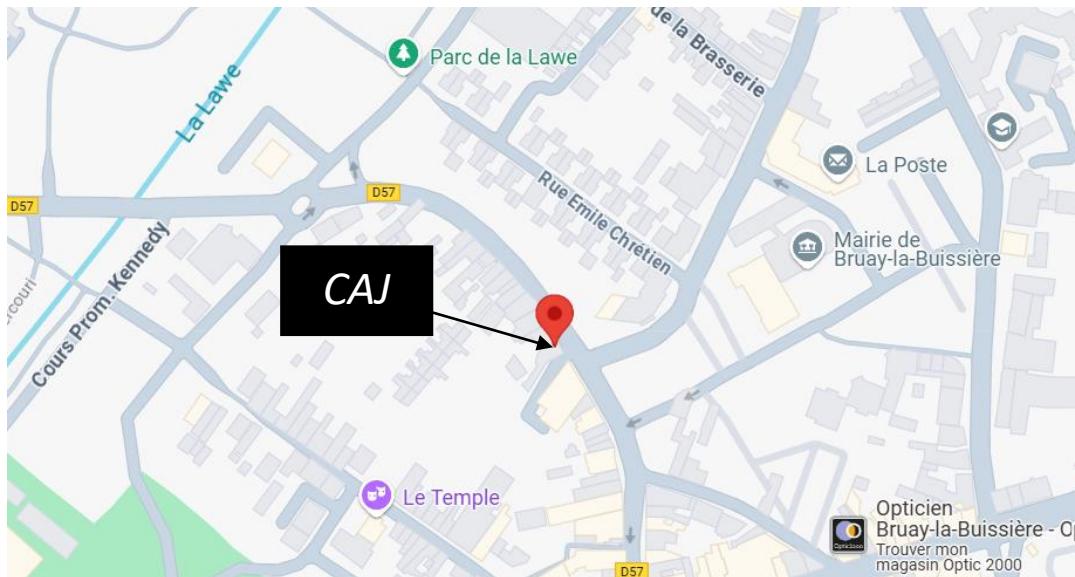
### **A. Les objectifs**

#### **1. Les horaires d'ouverture**

Périodes	Horaires
Scolaires	Mercredi : 14h-18h Vendredi : 17h30-19h30 Samedi : 14h-18h
Vacances Scolaires	Du lundi au vendredi : 13h30-18h30

Les horaires sont susceptibles d'évoluer pour faire coïncider les sorties et les activités mises en place.

## 2. La structure et les équipements



Le Centre Animation Jeunesse est situé au 155 rue Arthur Lamendin à Bruay-La-Buissière. Le local offre différents espaces permettant de diversifier l'offre d'animations, on y retrouve :

Au rez-de-chaussée :

- Un espace accueil
- Un coin cuisine aménagé
- Une grande salle d'activité
- Un toilette PMR

Au premier étage :

- Le bureau de la direction
- Le bureau des animateurs
- 4 salles d'activités
- Un coin détente

Chaque espace sera aménagé pour accueillir différents équipements, afin d'offrir aux jeunes une multitude d'activités éducatives et de loisirs. Chaque espace répondra aux besoins et attentes des jeunes.

Les jeunes auront à disposition divers équipements de loisirs. L'espace détente sera quant à lui présent pour que les jeunes puissent se ressourcer et échanger dans une pièce adaptée. Chaque jeune pourra donc profiter de ces temps de loisirs, comme il en a envie.

Les activités sportives et jeux nécessitant de l'espace pourront être réalisés au sein des équipements de la Commune. Nous avons à disposition des salles de sports, des terrains de football, ainsi que le skate-park pour entreprendre des activités. Les espaces de plein air, comme les parcs, pourront également être utilisés.

Pour respecter le bien-être et la sécurité de tous, une armoire à pharmacie, ainsi qu'un cahier de pharmacie sera mis en place pour répertorier les incidents survenus.

## B. Les objectifs

### 1. Les objectifs éducatifs

Le Projet Educatif reflète les valeurs que la Commune souhaite véhiculer en tenant compte des ressources du territoire, ainsi que des besoins de sa jeunesse.

Ce projet s'organise autour de trois axes principaux :

- **Le premier axe est l'épanouissement du jeune.** Cela dans la prise en compte de ses besoins et attentes, mais aussi en respectant son rythme, sa place dans le groupe et son individualité.
- **Le second axe est le respect.** Cette notion est relative au respect mutuel entre jeunes et adultes qui induit la notion de confiance partagée. La tolérance et l'inclusion des différences seront promues comme valeurs au sein des ACM. Le respect reste également une valeur fondamentale vis-à-vis des locaux et du matériel mis à disposition.
- **Le dernier axe est l'aspect éducatif.** La Commune s'efforce de proposer aux jeunes, comme aux parents, un espace permettant à chacun de s'épanouir au travers d'activités. Cet aspect sera donc mis en avant par des activités culturelles, citoyennes, environnementales, créatives, artistiques, sportives ou encore culinaires.

Les objectifs éducatifs des ACM de la Commune sont de favoriser le développement et l'autonomie de tous, favoriser la vie en collectivité, approfondir les notions d'hygiène et de santé et prendre en considération les besoins spécifiques de chacun. Ces objectifs, qui sont présents dans le Projet Educatif, permettent d'avoir une ligne directrice concernant les différents ACM de la Commune. Chaque ACM dispose de son projet et de ses objectifs liés à son accueil et organisation.

## 2. Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques du CAJ sont les suivants :

- Faire venir les jeunes en créant un espace répondant à leurs attentes et besoins ;
- Créer un endroit accueillant et agréable pour toute personne entrant au CAJ ;
- Faire participer les parents à la vie du CAJ ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes en les impliquant dans la réflexion, l'élaboration et la mise en place de projets ;
- Favoriser la responsabilisation des jeunes en les impliquant dans la vie du CAJ ;
- Encourager la socialisation, le vivre-ensemble et la bienveillance de chacun malgré les différences (sociales, culturelles, physiques etc.) ;
- Amener les jeunes à découvrir de nouvelles activités et à développer des compétences;
- Permettre l'accès aux loisirs à un maximum de jeunes ;
- Accompagner et mobiliser les jeunes sur des actions citoyennes, environnementales et humanitaires ;
- Participer à la vie locale ;
- Aborder des thématiques de santé et proposer des ateliers de prévention ;
- Lutter contre l'évitement scolaire ;
- Favoriser l'inclusion de tous.

## C. La mise en œuvre et les projets

Les objectifs énoncés précédemment nécessitent une mise en place d'activités et de projets à court, moyen et long terme. Cela afin d'engager les jeunes dans une démarche à multiples temporalités.

Dans un premier temps, avec l'ouverture du CAJ, il faudra permettre aux jeunes de s'identifier à l'accueil et prendre confiance en l'équipe qui sera en place, afin de créer un environnement propice aux échanges. Les vacances estivales seront l'occasion d'initier les premiers contacts avec les jeunes. Les activités proposées seront variées et permettront à chaque jeune de trouver sa place dans celles-ci. Les activités viseront à développer les compétences des jeunes sur des activités non connues, mais aussi un partage sur des compétences qu'ils peuvent avoir.

Le maillage de compétences permettra une diversité dans les activités, cela afin de favoriser l'appétence à découvrir de nouveaux horizons. Les propositions seront des activités sportives, manuelles, artistiques, citoyennes, mais aussi humanitaires. Les actions menées visent à une prise de conscience des jeunes sur certains aspects de la vie sociale.

Des sorties de loisirs (cinéma, bowling, paintball etc.) seront également proposées, afin de permettre aux jeunes de profiter de ces moments avec leurs pairs, mais aussi avec l'équipe d'animation.

Les jeunes auront une place importante dans la vie du CAJ et participeront à l'élaboration des plannings selon leurs besoins et attentes. L'équipe du CAJ sera présente pour leur faire des propositions, mais également les accompagner dans la démarche de projets.

Des propositions de projets pourront être amenés par l'équipe du CAJ, afin de guider les jeunes. Voici quelques projets pouvant être proposés aux jeunes (liste non exhaustive) :

- Collecte de vêtements et maraudes pour les personnes dans le besoin ;
- Aide auprès d'un établissement accueillant des animaux ;
- Ateliers de sensibilisation sur des thématiques de santé ;
- Echanges avec d'autres structures (handicap, autres CAJ) ;
- Chantiers jeunes pour la Commune avec récompense pour sorties/séjours ;
- Séjours, campings ;
- Echanges avec les Villes jumelées avec la Commune ;
- Projet sportif avec un objectif final (course, évènement sportif...).

#### D. Le mode de fonctionnement

Pour cette première année de fonctionnement, le CAJ sera principalement tourné vers la pérennisation et la stabilisation d'un groupe de jeunes qui sera présent de manière assidue.

Avant son ouverture prévue pour la période estivale 2025, une démarche de recueil d'attentes et de besoins est effectuée auprès des jeunes de la Ville. Ce travail est fait en partenariat avec les établissements scolaires de la Commune. Les premiers mois permettront de créer une cohésion au sein de l'accueil entre jeunes, mais aussi avec l'équipe d'animation. Cela afin d'échanger avec les jeunes sur leurs envies et les projets à long terme qui pourraient être mis en place à partir de l'année 2026.

En période scolaire, le CAJ accueillera les jeunes le mercredi de 14h à 18h, le vendredi de 17h30 à 19h30 et le samedi de 14h à 18h. Ces temps seront dédiés à de l'accueil libre, les jeunes étant autonomes dans leur temps de présence sur la structure s'il n'y a pas d'activités ou de sorties organisées. Des équipements de loisirs seront disponibles sur site pour que les jeunes puissent se divertir quand ils le souhaitent.

Lors des vacances scolaires, le CAJ accueillera les jeunes du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30. Des activités au sein du CAJ ou sur la Commune seront mises en place, afin de proposer

des loisirs sportifs ou créatifs. Des sorties en extérieur seront proposées à minima une fois par semaine pour amener les jeunes dans d'autres espaces de socialisation et à la découverte de nouvelles activités.

Lors des activités ou sorties organisées et encadrées par l'équipe d'animation, le jeune s'engage à y prendre part jusqu'à la fin, sauf autorisation parentale écrite. En effet, le jeune est sous la responsabilité de l'animateur et s'inscrit en connaissant le programme en amont.

Une boîte à idées sera mise à disposition pour que les jeunes puissent faire des propositions d'activités ou d'organisation.

Lors d'activités extérieures au CAJ, l'animateur en charge du groupe remplira une fiche de sortie avec le nom des jeunes et l'itinéraire emprunté. Ce document reste au CAJ pour que le directeur en soit informé. Il devra être stipulé également un horaire de retour envisagé. L'animateur devra prendre le nécessaire pour l'activité et le bien-être des jeunes (trousse pharmacie, eau, etc.) et un téléphone, afin d'être joignable. Lors de sorties en bus, un chef de convoi sera nommé. Il établira la liste des jeunes et accompagnants présents et sera en charge de prendre le matériel nécessaire et utile lors du voyage.

Les inscriptions se feront sur le kiosque comme pour les Accueils de Loisirs, ou les mercredis récréatifs. L'inscription sera effective dès lors que l'ensemble du dossier administratif est rempli et que les pièces justificatives seront fournies. Les sorties payantes seront réservables également en ligne avec un nombre de places limitées. Toute sortie réservée sera encaissée, sauf certificat médical attestant la non présence du jeune.

Les tarifs du CAJ seront fixés en fonction du quotient familial de la famille, selon la décision du Maire.

Chaque jeune qui s'inscrit au CAJ s'engage à respecter le règlement de la structure. Toute entorse à ce règlement peut conduire à des mesures prises envers l'accueil du jeune en question.

#### E. L'équipe et missions de chacun

L'équipe d'animation sera composée de la façon suivante :

- D'un directeur de structure – Yoann MARTIN diplômé du BAFA et du DEES.
- D'un animateur, ou plus, diplômés en fonction des effectifs.

## 1. Les missions du directeur :

- Elabore le Projet Pédagogique, en collaboration avec l'équipe d'animation et veille à sa mise en œuvre dans le respect des objectifs fixés par le Projet Educatif ;
- Organise, met en place et gère le CAJ, en respectant les Projets Educatifs et Pédagogiques ;
- Animation et évaluation de l'accueil : organise des réunions d'équipe, accompagne et participe à la formation de l'équipe et met en place des outils permettant l'évaluation ;
- Suivi administratif concernant les inscriptions et présences des jeunes ;
- Suivi comptable, en s'assurant du respect du budget pédagogique attribué ;
- Communication liée à la vie du CAJ (activités, sorties, informations...) ;
- Organise et met en œuvre les actions garantissant la sécurité de tous, enfants comme adultes ;
- Est garant du bon fonctionnement du CAJ dans le respect du groupe et individualités ;
- Fait le lien entre les familles et le Service Scolaire-Jeunesse de la Commune. Il doit être disponible pour les parents en cas de besoin dans le cadre de rendez-vous physiques ou téléphoniques ;
- Développe et travaille avec un réseau de partenaires extérieures ;
- Veille au respect des locaux et du matériel mis à disposition ;
- Représente, aux travers de ses fonctions et auprès des partenaires, la Commune de Bruay-La-Buissière.

## 2. Les missions de l'animateur :

- Participe à l'élaboration du Projet Pédagogique, propose et organise des projets en corrélation avec ce projet ;
- Fait preuve de professionnalisme dans ses fonctions en étant rigoureux et en faisant preuve d'engouement ;
- Il est une figure de référence pour les jeunes et se doit d'avoir un comportement exemplaire ;
- Il est garant de la sécurité physique et affective des jeunes ;
- Propose des activités en cohérence avec le Projet Pédagogique et adaptées aux jeunes ;
- Organise et gère les temps d'accueil et de loisirs des jeunes, dans le respect de leur rythme et besoins ;
- Offre aux jeunes une écoute attentive et un espace de confiance ;
- Communique avec l'équipe, sa hiérarchie et les familles ;
- Participe aux différentes réunions organisées ;
- Représente la Ville de Bruay-La-Buissière lorsqu'il est dans la Commune, ou sur d'autres Communes.

## F. Les partenaires

Le partenariat est primordial pour une structure telle qu'un CAJ. Cela permettra d'étayer les apports et de diversifier l'offre proposée. Les jeunes pourront également développer leur réseau et travailler sur la socialisation avec différents publics.

### 1. Les partenaires locaux :

De nombreux partenaires sont présents sur la Commune de Bruay-La-Buissière. Le premier partenaire est la Ville qui nous permet de bénéficier des moyens nécessaires au fonctionnement du CAJ.

- Les collèges et lycées sont présents également. Ils nous permettent une mise en relation avec les jeunes, notamment dans le recueil de besoins effectué avant l'ouverture du CAJ. La continuité éducative est recherchée dans le cadre des partenariats avec les établissements scolaires.
- Le Service des Sports de la Commune peut également nous permettre de mettre en place des activités sportives nouvelles pour les jeunes. Cela permet d'éveiller la curiosité du jeune sur de nouvelles pratiques.
- Les clubs de sport de la Commune peuvent également nous permettre de développer les possibilités. Ils ont du matériel et du personnel qualifié, afin de sensibiliser les jeunes aux sports possibles.
- La Médiathèque et la Ludothèque permettent de tester des jeux de sociétés qui ne sont pas connus de tous. Grâce à leurs connaissances, ils peuvent nous orienter vers les jeux qui répondent aux attentes et besoins des jeunes.
- Le Cinéma municipal est un équipement de loisirs qui permet un éveil culturel et un tarif abordable pour les Bruaysiens.
- Le Point Information Jeunesse qui dépend de la Mission Locale peut être un partenaire dans le cadre de jeunes qui sont en difficultés et qui souhaitent un accompagnement individualisé.
- Des associations spécialisées peuvent être contactées, afin de mettre en place des actions de prévention santé sur plusieurs thématiques (addiction, sexualité, dangers des réseaux sociaux...) sous plusieurs formes (expositions, forums, jeux...).
- Le Club de Prévention Maurice SCHUMANN peut être un partenaire pour le CAJ. Il pourrait permettre de cibler et d'approcher des jeunes qui sont en décrochage social. Un partenariat pourrait être intéressant dans le cadre de la socialisation pour les jeunes qu'ils accompagnent.

## 2. Les partenaires extérieurs :

Des partenariats extérieurs à la Commune de Bruay-La-Buissière pourront être mis en place. Des échanges avec d'autres CAJ ou Centre ados sont à envisager, afin de permettre aux jeunes de travailler la socialisation avec d'autres jeunes.

Les partenaires extérieurs seront également toutes les structures de loisirs et les prestataires que nous solliciterons. La relation avec ces partenaires sera primordiale pour qu'ils puissent s'inscrire dans la durée comme partenaire du CAJ.

Les Villes jumelées avec la Commune de Bruay-La-Buissière, seront également des partenaires. Cela afin de travailler l'ouverture sur l'extérieur, l'échange culturel et la mobilité pour les jeunes.

## 3. Les partenaires institutionnels :

- La CAF du Pas-de-Calais est un partenaire en tant que financeur mais surtout dans les relations avec les familles ;
- Le SDJES du Pas-de-Calais aide le Service Scolaire-Jeunesse dans la mise en place et dans le fonctionnement des ACM, mais aussi dans le relais auprès d'autres structures.

## G. Evaluation

L'évaluation se déroule en plusieurs étapes.

- Il y aura tout d'abord, des évaluations ponctuelles et informelles lors d'échanges spontanés avec les jeunes. Des retours sur les activités, sorties et fonctionnement du CAJ seront donc perceptibles lors de ces discussions sans forcément les formaliser auprès des jeunes.
- Des réunions hebdomadaires seront mises en place, avec l'équipe d'animation, afin d'effectuer un retour sur la semaine précédente et sur les activités mises en place. Cette réunion sera également l'occasion de préparer la semaine qui arrive, ainsi qu'échanger sur les projets mis en place sur le long terme.
- Des réunions formelles seront organisées avec les jeunes, pour écouter leurs attentes et besoins. Ce sera l'occasion également d'échanger sur les projets qu'ils souhaitent mettre en place et les idées de sorties ou activités.
- A la fin de chaque période scolaire, avant les vacances, une réunion sera mise en place pour effectuer un retour sur la période écoulée et ainsi préparer les vacances scolaires.
- Des outils (questionnaires, tableaux, bilans) seront mis en place tout au long de l'année, afin d'évaluer chaque action et projet.